

BACHELOR HES-SO EN SOINS INFIRMIERS

Dispositif de formation pour les titulaires d'un diplôme en soins infirmiers d'une école supérieure (ES) ou d'un titre équivalent au bénéfice d'une validation des acquis de l'expérience (VAE)

1. Cadre réglementaire

Conformément aux « Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO » (du 10 février 2015), « Dispositions d'application du règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO relatives aux voies d'accès les plus courantes » (du 10 février 2015) et, en référence aux Best Practice de la KFH portant sur « l'admission des diplômé-es des écoles supérieures dans les filières d'études bachelor » (du 16 mai 2006), les personnes détenant un diplôme suisse d'une école supérieure (ES) en soins infirmiers ou un diplôme étranger en soins infirmiers jugé équivalent bénéficient d'une reconnaissance de 90 crédits ECTS dans le programme Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers.

Conformément au « Règlement sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les Bachelors HES-SO » (du 4 mars 2014), la procédure de validation des acquis de l'expérience pour le Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers est ouverte aux personnes pouvant justifier de l'exercice d'activités professionnelles, associatives et/ou bénévoles dûment attestées de 5 ans minimum. Elle permet d'obtenir jusqu'à 30 crédits ECTS supplémentaires.

Le plan d'études cadre du programme Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers (PEC 2012) ainsi que le programme de formation de la Haute école de la Santé la Source (HEdS-La Source), lequel découle directement du PEC 2012, ont servi de base à la répartition des modules acquis par équivalence pour les porteurs d'un titre ES ou équivalent et ceux potentiellement acquis par VAE. L'évolution des programmes de formation, l'orientation disciplinaire et scientifique de ces dernières années ont été à l'origine des choix établis.

2. Modules acquis par équivalences et par VAE

Le tableau 1 présente les différents modules validés par équivalence, par VAE et ceux qui devront être suivis via la formation ad hoc offerte par la HEdS-La Source.

- **Equivalence** : L'ensemble des modules de première année sont jugés équivalents à l'exception du module de science infirmière (Scl) 1.1. S'y ajoutent les modules de sciences de la santé (ScS), de sciences humaines (ScH), ainsi que les modules cliniques de 3^{ème} année. Un total de 90 crédits ECTS est validé par équivalence.
- **VAE** : La procédure de VAE vise à permettre l'analyse des expériences professionnelles significatives et la démonstration des liens entre ces expériences et le référentiel de compétences de la formation. Dans cette perspective, les modules d'intégration (INT) de 2^{ème} et de 3^{ème} année Bachelor ainsi que ceux de la formation pratique de 2^{ème} année ont été jugés propices à cet exercice d'explicitation des compétences. Un total de 30 crédits ECTS peut être octroyé par le jury de VAE selon le dossier présenté.

Tableau 1
Répartition des modules acquis par équivalence ou par VAE

| | Modules jugés équivalents | Modules pour VAE | Modules non validés |
|--------------------------------|---|---|---|
| BACH 1ère année | ScS 1.1 (5) ScS 1.2 (5) ScH 1.1 (5) HC 1.1 (5) HC 1.2 (5) MDO 1.1 (5) Int 1.1 (5) Formation pratique (10) Formation pratique (10) | - | Scl 1.1 (5) |
| BACH 2 ^{ème} année | ScS 2.1 (5) ScS 2.2 (5) ScH 2.1 (5) | Int 2.1 (5) Formation pratique (10) Formation pratique (10) | MDO 2.1 (5) Scl 2.1 (5) Méthodes recherche 2.1 (5) HC 2.1 (5) |
| BACH 3 ^{ème} année | Modules cliniques ou thématiques (20) | Int 3.1 (5) | MDO 3.1 (5) Bachelor Thesis (10) Formation pratique (10) Formation pratique (10) |
| ECTS | 90 ECTS | 30 ECTS | 60 ECTS |

Légende.

Scl : Science infirmière
 ScS : Sciences de la santé
 HC : Habiletés cliniques
 MDO : Méthodes, démarches, outils
 Int : Intégration
 ScH : Sciences humaines.

3. Dispositif de formation

Le dispositif de formation mis en place par la HEdS-la Source vise à permettre le développement des compétences et l'acquisition des connaissances relatives à la 3^{ème} année du Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ainsi qu'aux modules de première et deuxième qui n'ont pas été validés pour un total de 60 ECTS. Il s'adresse aux candidat-e-s ayant obtenu 120 ECTS par VAE. Les candidat-e-s au bénéfice d'une seule équivalence (90 ECTS) ou d'une VAE partielle suivront ce cursus de formation et devront le compléter en fonction des modules non-acquis par VAE.

Les 60 crédits ECTS manquants sont répartis en 7 modules de formation théorique et 2 modules de formation pratique. La formation proposée répond aux exigences du Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers et s'inscrit dans le PEC 2012 validé par le Comité directeur lors de sa séance du 6 juillet 2012. La réglementation HES-SO relative à la formation pratique s'applique de manière similaire dans ce dispositif. Pour rappel, un module de formation de cinq crédits se compose de séquences de cours, de séminaires et de travail dirigé pour un total de 75h, auquel se rajoute du travail personnel de l'ordre de 75h.

La formation se déroule sur une durée minimale de 3 semestres académiques ; elle débute chaque année en septembre. Elle est conçue pour des étudiant-e-s en cours d'emploi. Les différents modules proposés s'inscrivent dans les axes de formation du PEC 2012 : sciences infirmière ; recherche ; méthodes, démarches et outils ainsi qu'habiletés cliniques et formation pratique. Afin de répondre au profil spécifique de ce public, les modules du Bachelor standard ont été adaptés. Ils consistent en une alternance entre la participation à des cours/séminaires du programme Bachelor standard et d'autres spécifiquement conçus. Les modalités et exigences de validation sont similaires entre les deux types de formation. Le tableau 2 résume les axes, modules et crédits du dispositif de formation Bachelor pour les titulaires d'un diplôme ES ou d'un titre équivalent au bénéfice d'une VAE.

Tableau 2

Dispositif de la formation Bachelor (60 ECTS)

| Axes | Modules | Crédits ECTS |
|-------------------------------|--|--------------|
| Science infirmière | • ScI_VAE_1 : Fondements disciplinaires | 5 |
| | • ScI 2.1 : Modèles conceptuels et théories intermédiaires | 5 |
| Recherche | • REC 2.1 : Méthodes de recherches | 5 |
| | • TdB_VAE : Bachelor Thesis | 10 |
| Habiletés cliniques | • HC_VAE : Evaluation clinique | 5 |
| Méthodes, démarches et outils | • MDO 2.1 | 5 |
| | • MDO 3.1 | 5 |
| Formation pratique | • Formation pratique_VAE_1 | 10 |
| | • Formation pratique_VAE_2 | 10 |

Axe Science infirmière

- **Module Sci_VAE_1** (5 ECTS)

- Intentions : ce module permet l'acquisition de savoirs fondamentaux sur la discipline et son évolution. Il développe également des connaissances utiles à la compréhension de l'expérience de santé de la personne soignée dans la perspective du projet de soins.
- Validation : dossier écrit individuel : l'étudiant-e positionne son exercice professionnel dans la discipline infirmière en mobilisant de manière argumentée et pertinente les connaissances développées et les expériences vécues dans le module.

- **Module Sci 2.1** (5 ECTS)

- Intentions : Ce module permet le développement de savoirs disciplinaires nécessaires à la compréhension d'expériences de santé vécue par la personne et sa famille ou un groupe de personnes.
- Validation : examen écrit individuel => test de connaissances et analyse critique d'une situation clinique à l'aide d'un modèle ou d'une théorie infirmier-ère.

Axe recherche

- **Module REC 2.1** = Méthodes de recherche (5 ECTS)

- Intentions : ce module permet l'acquisition de connaissances relatives à la recherche dans la discipline infirmière et le développement des savoirs scientifiques dans la pratique. Il apprend à élaborer un questionnement autour d'une problématique clinique.
- Validation : travail écrit individuel => analyse critique d'articles scientifiques.

- **Module TdB_VAE** = Travail de Bachelor (10 ECTS)

- Intentions : ce module apporte un approfondissement des connaissances théoriques abordées dans le module recherche et il se finalise par la réalisation du travail de bachelor
- Validation : Bachelor Thesis écrit et soutenance (10 ECTS), travail en binôme (possible seul ou à trois selon les situations)

Axe habiletés cliniques (HC)

- **Module HC_VAE** = Evaluation clinique des différents systèmes (5 ECTS)

- Intentions : ce module permet de développer l'examen clinique dans des situations instables en vue de l'évaluation clinique.
- Validation : Examen pratique de type simulation

Axe Méthode, démarche et outils (MDO)

- **Module MDO 2.1** (5 ECTS)

- Intentions : ce module permet l'acquisition de connaissances et outils professionnels relatifs à l'éducation pour la santé, dans la perspective de l'intégration dans le projet de soins de stratégies différenciées de promotion de la santé ou de prévention
- Validation : présentation orale comprenant une explicitation de la démarche éducative et une simulation d'éducation en groupe de 5-6 étudiants et un dossier individuel

écrit, portant sur une démarche réflexive vis-à-vis de l'évolution de son regard sur l'ETP et sa future pratique éducative.

- **Module MDO 3.1 (5 ECTS)**

- Intentions : ce module permet d'examiner les interactions entre organisation du travail, démarche qualité et projet de soins à un niveau institutionnel. Il est également orienté sur l'entrée des futur-e-s professionnel-le-s dans le monde du travail.
- Validation : présentation orale individuelle portant sur la critique de la réalisation d'un projet de soins.

Axe formation pratique

- **Formation pratique_VAE_1 (10 ECTS) et formation pratique_VAE_2 (10 ECTS)**

- Intentions : L'étudiant-e démontre les compétences attendues d'un-e professionnel-le de niveau Bachelor en soins infirmiers.
- Validation : Evaluation des compétences et objectifs visés sur la base du référentiel de compétences PEC 2012 de la 3^{ème} année Bachelor.
- La formation se déroule sur le lieu de travail de l'étudiant-e. Un contrat pédagogique tripartite (étudiant-e, PF, formateur HES) est établi.

Chaque module se déroule sur un semestre, à l'exception du module TDB_VAE. Le tableau 3 illustre le déroulement temporel de la formation.

Tableau 3

Déroulement de la formation Bachelor VAE (60 ECTS)

| 1^{er} semestre Automne 2018 | 2^{ème} semestre Printemps 2019 | 3^{ème} semestre Automne 2019 |
|--|---|--|
| Sci_VAE_1 Module VAE seul Mardi (36h) | REC_2.1 Module complet avec REC 2.1 Vendredi (42h) | Sci_2.1 Module complet avec Sci 2.1 Jeudi (54h) |
| MDO 2.1 Module complet avec MDO 2.1 Mardi (51 h) | MDO 3.1 Module complet avec MDO 3.1 Mardi (42h) | |
| HC_VAE Module VAE seul (21h sur 3 journées en janvier-février 2019) Mardi | PFP 1 formative (320h réparties sur le semestre) Module VAE seul | PFP 2 sommative (320h réparties sur le semestre) Module VAE seul |
| | Travail de Bachelor_VAE Module VAE seul (3 séminaires de 3h entre février et juin) Mardi ou vendredi | Travail de Bachelor_VAE Module VAE seul (3 séminaires de 3h entre sept et décembre) Jeudi |
| 15 ECTS | 20 ECTS | 25 ECTS |

- Module conjoint : une partie du module est suivie avec la volée Bachelor, le reste est fait en séminaires VAE seul. La validation se fait ou pas avec la volée selon le module
- Module complet : les étudiants VAE suivent l'entier du module avec la volée & la validation
- Module VAE seul : aucun lien avec le module volée (cours séparés, validation identique ou pas)

A rajouter : heures relatives à l'introduction & bilans de semestre ainsi que les validations pour chaque module

Références

- Règlement d'admission en Bachelor HES-SO du 11 décembre 2014 ;
- Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO du 10 février 2015 ;
- Dispositions d'application du règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO relatives aux voies d'accès les plus courantes du 10 février 2015 ;
- Best Practice de la KFH portant sur l'admission des diplômé-es des écoles supérieures dans les filières d'études bachelor du 16 mai 2006 ;
- Règlement sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les Bachelors HES-SO, version du 4 mars 2014 ;
- Plan d'études cadre Bachelor 2012, Filière de formation en Soins infirmiers de la HES-SO, adopté par la Comité directeur de la HES-SO le 6 juillet 2012 ;
- Règlement de filière du Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers du 15 juillet 2014 ;
- Programme de formation Bachelor of Science en Soins infirmiers de la Haute école de Santé La Source.

Version mise à jour le 26.01.18
ALT / CB